

# Compte-rendu de la réunion de la délégation à l'Outre-mer du mardi 22 mai 2012



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 07/06/2012

Saisine liée : L'EMPLOI DES JEUNES ULTRAMARINS

Contribution sur l'emploi des jeunes et sur la valorisation de la forêt française

*Echange sur les modalités de collaboration entre la section du travail et de l'emploi et la délégation à l'Outre-mer dans le cadre de la préparation de l'avant-projet d'avis sur « L'emploi des jeunes », dont le rapporteur est M. Jean-Baptiste Prévost ;*

*Examen en première lecture du projet de contribution à l'avant-projet d'avis intitulé « La valorisation de la forêt française », contribution dont Rémy-Louis BUDOC est le rapporteur.*

## *L'emploi des jeunes ultramarins*

Lors de la discussion sur les modalités de collaboration entre la section du travail et de l'emploi et la délégation à l'Outre-mer dans le cadre de la préparation de l'avant-projet d'avis sur « *L'emploi des jeunes* », certains conseillers ont d'abord suggéré que cette collaboration pourrait prendre la forme d'une audition de veille du rapporteur, M. Jean-Baptiste Prévost. D'autres conseillers ont ensuite rappelé que les taux de chômage des jeunes ultramarins étaient bien plus élevés que ceux des jeunes métropolitains et que leurs difficultés d'insertion sur le marché du travail étaient très importantes. Malgré un calendrier de travail particulièrement resserré, ces conseillers ont donc plaidé pour que la délégation à l'Outre-mer rédige une contribution qui serait annexée à l'avis. Cette dernière proposition a finalement rallié l'ensemble des suffrages et les conseillers ont alors débattu du programme d'auditions.

## *La valorisation de la forêt ultramarine*

Lors du débat général précédant l'examen, page à page, du projet de contribution, les conseillers ont exprimé leur satisfaction quant à l'architecture de la contribution tout en regrettant que les pistes de réflexion n'apparaissent pas de façon visuelle. Il a donc été décidé de les mettre en italique. De même, le titre de la contribution a été modifié.

Lors de l'examen linéaire, les conseillers ont souhaité que les plans d'action nationaux mis en œuvre par le ministère en charge de l'écologie soient cités. Ils se sont interrogés sur les capacités d'intervention de la puissance publique en termes de police forestière. Ils ont souligné que la déforestation pouvait être le résultat aussi bien de l'orpaillage illégal que légal. Ils ont aussi estimé nécessaire d'attirer l'attention des pouvoirs publics pour que la loi soit mieux appliquée notamment dans les procédures d'autorisation de défrichement. Ils ont noté que la référence au terme de « labels » pour désigner des espaces protégés ou classés n'était pas appropriée. En ce qui concerne la biomasse, ils ont précisé que, certes, le développement de la biomasse en Guyane pouvait s'organiser autour d'une exploitation responsable et durable de la filière bois mais que les matières agricoles ou les espèces exotiques envahissantes végétales pouvaient également être prises en compte. Le type de tourisme à promouvoir dans les forêts a été discuté, les conseillers recommandant la promotion d'un éco-tourisme. De même, l'accessibilité aux crédits carbone de la Guyane grâce au mécanisme REDD + a fait l'objet de réserves.